

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2017-0001 DP/SG du 3 février 2017 de la présidente de la Haute Autorité de santé
portant délégation de signature au directeur**

NOR : HASX1730063S

La présidente de la Haute Autorité de santé,

Vu l'article 16 de la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Dominique Maigne, directeur, pour présider les instances représentatives du personnel et signer en mon nom tout acte relatif à la direction et à la gestion des services de la Haute Autorité de santé.

Article 2

La présente décision prend effet le 3 février 2017 et sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 3 février 2017.

La présidente,
A. BUZYN